

DOSSIER
D'ADHÉSION



Formations Assurances



Dossier d'adhésion Formations EXPERT et Capacité Professionnelle

www.kalea-formation.fr



KALEA FORMATION POUR LE DEVELOPEMENT - 29-31 RUE RASPAI, 92300 LEVALLOIS PERRET
SAS AU CAPITAL DE 40 000 EUR - RCS NANTERRE 502 181 795 - APE 8559A
DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE NUMERO 11 92 16429 92 AUPRES DU PREFET DE REGION D'ILE-DE-FRANCE

Prenez votre élan avec Assurance



Bulletin d'adhésion à retourner complété et signé :

KALEA Formation pour le Développement
29-31 rue Raspail, 92300 LEVALLOIS PERRET

Ou par fax
0 178 464 509

Ou par email (version scannée)
inscription@kalea-formation.fr

ENTREPRISE

Raison Sociale	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>
		SIRET	<input type="text"/>
		TVA Intra	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
		N° ORIAS	<input type="text"/>
		Effectif	<input type="text"/>
Classification de l'entreprise			
<input type="checkbox"/> Cabinet de Courtage	<input type="checkbox"/> Agence Générale	<input type="checkbox"/> CGPI	<input type="checkbox"/> Organisme Assureur
<input type="checkbox"/> Autre	Code NAF		<input type="text"/>
Activité(s) principale(s)			
<input type="checkbox"/> Ass. Collectives	<input type="checkbox"/> Ass. Individuelles	<input type="checkbox"/> Retraite	<input type="checkbox"/> Prévoyance
<input type="checkbox"/> Santé	<input type="checkbox"/> IARD	<input type="checkbox"/> Ass. Resp.	<input type="checkbox"/> Salariés
<input type="checkbox"/> TNS			

RECOMMANDE PAR

Raison Sociale	<input type="text"/>	Dirigeant	<input type="text"/>
----------------	----------------------	-----------	----------------------

PARTICIPANT

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle	<input type="checkbox"/> Monsieur	Adresse Convocation (si différente de l'entreprise)	
Nom	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Fonction	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Ligne directe	<input type="text"/>	Email	<input type="text"/>	
Tél. Portable	<input type="text"/>	Né(e) le	<input type="text"/>	
Statut	<input type="checkbox"/> Commerçant	<input type="checkbox"/> Profession Libérale	<input type="checkbox"/> Salarié	

RESPONSABLE FORMATION (Convention de Formation / Facturation)

<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Mademoiselle	<input type="checkbox"/> Monsieur	Adresse (si différente de l'entreprise)	
Nom	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Ligne directe	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Tél. Portable	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>	
Email	<input type="text"/>	<input type="text"/>		

www.kalea-formation.fr





VOS PRESTATIONS

Cochez la ou les prestations souhaitées

	TARIF HT	TARIF TTC
<input type="checkbox"/> Pack KALEA EXPERT (Formation Expert + Bibliothèque en ligne en accès complet + Hotline Juridique)	2 885 EUR	3 450 EUR
<input type="checkbox"/> Cursus Capacité professionnelle (75 heures) (Cursus réglementaire Niveaux 1 et 2)	3 500 EUR	4 186 EUR
<input type="checkbox"/> Cursus Capacité professionnelle (150 heures) (Cursus réglementaire Niveaux 1 et 2)	6 200 EUR	7 415.20 EUR

OPTIONS DISSOCIEES

<input type="checkbox"/> Formation EXPERT (2 journées de formation – Expertise Protection Sociale)	2 000 EUR	2 392 EUR
<input type="checkbox"/> Formation PREMIER (2 journées de formation – Expertise Commerciale de l'Assurance Collective)	1 600 EUR	1 913,60 EUR
<input type="checkbox"/> Hotline Juridique (forfait de 2h30 de consultations juridiques)	960 EUR	1 148 EUR
<input type="checkbox"/> Bibliothèque en Ligne (Base documentaire KALEA en accès intégral – abonnement annuel *)	710 EUR	850 EUR

* Toute demande de résiliation de l'abonnement à la Bibliothèque en Ligne doit parvenir à KALEA Formation pour le Développement au minimum 1 mois avant sa date d'échéance.

CALENDRIER DES FORMATIONS 2009

Sélectionnez les dates de vos journées de Formation (*)

	Formation EXPERT	Formation PREMIER
Jour A (voir programme)	<input type="checkbox"/> Mardi 31 mars <input type="checkbox"/> Lundi 08 juin <input type="checkbox"/> Mardi 15 septembre <input type="checkbox"/> Mardi 17 novembre	<input type="checkbox"/> Mardi 05 mai <input type="checkbox"/> Mardi 06 octobre
Jour B (voir programme)	<input type="checkbox"/> Mercredi 01 avril <input type="checkbox"/> Mardi 09 juin <input type="checkbox"/> Mercredi 16 septembre <input type="checkbox"/> Mercredi 18 novembre	<input type="checkbox"/> Mercredi 06 mai <input type="checkbox"/> Mercredi 07 octobre

* Sous réserve de modifications et dans la limite des places disponibles

FACTURATION

Je souhaite effectuer mon règlement en une fois Je souhaite effectuer mon règlement en deux fois

KALEA Formation pour le Développement éditera votre facture après réception de votre bulletin d'adhésion.

La signature du présent Bulletin d'adhésion vaut acceptation pleine et entière de l'annexe, des conditions générales de vente, et des conditions générales d'abonnement à la bibliothèque en ligne jointes.

SIGNATURE

CACHET DE L'ENTREPRISE

Fait à

Le

www.kalea-formation.fr





ANNEXE AU BULLETIN D'ADHESION

CALENDRIER DES FORMATIONS 2009

Chaque session de formation comprise dans les packs KALEA EXPERT et PREMIER se déroule sur deux journées entières. Ces deux journées de formation peuvent être suivies en continu ou non, sans conséquence pédagogique. Il est également possible de choisir de suivre le jour B avant le jour A (voir programme ci-dessous). Pour chaque journée de formation, jour A et jour B, plusieurs dates vous sont proposées.

La réservation de vos dates de formation ne peut être effective qu'une fois avoir reçu confirmation de la part de KALEA Formation pour le Développement. La réservation des places ne peut s'effectuer que sous réserve de modifications du calendrier et dans la limite des places disponibles.

FACTURATION ET DATE D'EFFET DES PRESTATIONS PACKAGEES

La facturation des prestations packagées de KALEA Formation pour le Développement peut être réalisée en une ou deux fois. Dans le cas d'une facturation unique, celle-ci est émise lors de la réception de votre bulletin d'adhésion. La date d'effet des prestations contenues au sein du Pack sélectionné est fixée par l'envoi de vos codes d'accès personnels vous permettant d'accéder à vos prestations.

Dans le cas d'une facturation réalisée en deux fois, aucun de frais de fractionnement n'est prélevé. La première facturation sera éditée lors de la réception de votre bulletin d'adhésion. La seconde facturation sera éditée 6 mois après la date d'effet de votre Pack, fixée par l'envoi de vos codes d'accès personnels vous permettant d'accéder à vos prestations.

DESCRIPTIF DES PACKS EXPERT ET PREMIER

	PACK KALEA EXPERT	PACK KALEA PREMIER
<p>Formation</p> <p>Durée : 2 jours</p>	<p>JOUR A</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cabinet FROMONT BRIENS & Associés : l'actualité des régimes de Protection Sociale Complémentaire (1 journée) <p>JOUR B</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pierre LAVERSANNE : Avenir de la Santé : les scenarii possibles (demi-journée) ■ Bruno CHRETIEN : La complexité des Régimes Obligatoires des TNS : opportunités commerciales (demi-journée) 	<p>JOUR A</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Pierre LAVERSANNE : Avenir de la Santé : les scenarii possibles (demi-journée) ■ Bruno CHRETIEN : La complexité des Régimes Obligatoires des TNS : opportunités commerciales (demi-journée) <p>JOUR B</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Marc CORREA : Les techniques commerciales pertinentes en TPE/PME – Direct RH ou prescription (1 journée)
<p>Bibliothèque en Ligne</p> <p>Abonnement annuel</p>	<p>Bibliothèque en ligne personnalisable regroupant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ L'Alerte Info pour connaître immédiatement toutes les évolutions techniques, juridiques et de marché ■ Votre espace personnel « mon Kaléa » vous permet d'accéder immédiatement et à toute heure à vos documents favoris ! 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ les textes officiels (lois, décrets, circulaires, etc.), ■ des notes de synthèse, ■ des analyses techniques, ■ des applications commerciales (argumentaires, outils de prospection et d'aide à la vente), ■ des modules d'autoformation multimédias. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ les textes officiels (lois, décrets, circulaires, etc.), ■ des applications commerciales (argumentaires, outils de prospection et d'aide à la vente),
<p>Hotline Juridique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Accès direct par téléphone à un pôle d'Experts dédiés, ■ Engagement de réponse rapide, ■ Forfait de 2h30 de consultations juridiques 	

Toute demande de résiliation de l'abonnement à la Bibliothèque en Ligne doit parvenir à KALEA Formation pour le Développement au minimum 1 mois avant la date d'échéance.

Le tarif des Packs KALEA EXPERT et PREMIER comprend 3 collations et 1 déjeuner pris en commun par journée de formation. Le tarif des Packs KALEA EXPERT et PREMIER ne comprend pas les dépenses personnelles, l'hébergement, les frais de déplacement et de stationnement, les petits-déjeuners, collations et déjeuners pris individuellement, les diners.

www.kalea-formation.fr



DOSSIER
D'ADHÉSION



Formations Assurances



Conditions Générales de Vente

www.kalea-formation.fr



KALEA FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT - 29-31 RUE RASPAIL, 92300 LEVALLOIS PERRET
SAS AU CAPITAL DE 40 000 EUR - RCS NANTERRE 502 181 795 - APE 8559A
DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE NUMERO 11 92 16429 92 AUPRES DU PREFET DE REGION D'ILE-DE-FRANCE

Prenez votre élan avec Assurance



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - DEFINITIONS

Stages interentreprises : stages sur catalogues réalisés dans les locaux mis à disposition par Kaléa Formation pour le Développement.

Stages intra-entreprises : stages réalisés sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe.

2 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

L'entreprise ou Travailleur indépendant signataire du bulletin d'inscription déclare avoir pris connaissance et accepter les présentes conditions générales de vente sans réserve. Ces conditions générales de vente prévalent sur tout autre document de l'acheteur, notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Toute inscription aux stages dispensés par Kaléa Formation pour le Développement est soumise aux règles des présentes conditions sauf dérogation expresse de la part de Kaléa Formation pour le Développement.

3 - INSCRIPTIONS

Les bulletins d'inscription des participants doivent parvenir à Kaléa Formation pour le Développement au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de début du stage. Un accusé de réception est adressé au Client en retour.

Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles fixées par Kaléa Formation pour le Développement en fonction des caractéristiques des différents stages.

Kaléa Formation pour le Développement se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant à une session ne comportant aucune place disponible. Il sera alors proposé au participant à la formation de nouvelles dates disponibles.

4 - CONVENTION DE FORMATION ET FACTURATION

Dès la date d'effet des packs Expert et Premier, ou dès réception du bulletin d'inscription pour les stages hors packs, Kaléa Formation pour le Développement adresse au Client une convention de formation professionnelle continue en double exemplaires que le Client s'engage à retourner à Kaléa Formation pour le Développement avant le début du stage, signée par une personne dûment mandatée à cet effet, et revêtu du cachet de l'entreprise.

5 - ATTESTATIONS DE STAGE ET DE PRESENCE

A l'issue de la session de formation, Kaléa Formation pour le Développement remet à chaque participant une attestation de suivi de stage. Kaléa Formation pour le Développement adresse à l'entreprise une attestation de présence.

6 - PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs sont indiqués hors taxe et à majorer de la TVA au taux en vigueur.

Sauf stipulation contraire, les factures sont payables net sans escompte, par chèque ou virement, à 5 jours de la date de facture. Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure le paiement d'intérêts de retard au taux d'intérêt légal majoré de 50 % et des frais judiciaires.

En cas de non-paiement dans les délais fixés, et en cas de non respect des dispositions du présent article, la dénonciation de la convention pourra être prononcée, ainsi que la suspension ou l'annulation de toutes les actions de formation en cours. Pour les formations interentreprises, la facture est payable, sans escompte, à l'ordre de Kaléa Formation pour le Développement à réception de la facture.

7 - STAGES ET ACTIONS PEDAGOGIQUES INTRA-ENTREPRISES

Les prix sont indiqués hors taxe en Euros. Ils ne tiennent pas compte des frais de déplacements et d'hébergement le cas échéant du formateur, facturés en supplément, clairement indiqués avant la validation finale de la commande.

Dans le cas d'actions pédagogiques de formation intra-entreprises réalisées sur un ou plusieurs jours continus, l'intégralité du paiement doit être réalisée avant la date de la session.

Dans le cas d'actions pédagogiques de formation intra-entreprises réalisées sur plusieurs jours discontinus ou d'actions de conception sur mesure, un acompte de 30% est versé à la commande. Cet acompte reste acquis à Kaléa Formation pour le Développement si le Client renonce à l'action pédagogique.

Le complément est dû à réception des différentes factures émises au fur et à mesure de l'avancée des actions pédagogiques. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Kaléa Formation pour le Développement se réserve le droit de suspendre toute action pédagogique en cours et à venir, sans que cela ne puisse être considéré comme un refus de vente.

8 - REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

Il appartient au Client d'indiquer clairement sur le bulletin d'inscription la prise en charge de la formation par son OPCA.

Le Client s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. Si l'OPCA ne prend que partiellement en charge le coût de la formation, le reliquat est facturé au Client.

Si Kaléa Formation pour le Développement n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client est facturé de l'intégralité du coût du stage. Le cas échéant, les avoirs sont remboursés par Kaléa Formation pour le Développement après demande écrite du Client.

9 - REPAS

Le tarif indiqué des stages n'inclut pas le prix des repas, à l'exception des packs Expert et Premier pour lesquels les prix des déjeuners pris en commun sont compris dans le prix de vente des packs. En aucun cas le montant des repas compris dans le prix des packs Expert et Premier ne pourra être remboursé au participant.

Hors packs pédagogiques, les repas sont pris en charge par l'entreprise signataire ou facturés en sus et imputables sur la participation de l'employeur dans la limite de cinq fois le minimum garanti par jour et par stagiaire tel que défini à l'article L.141-8 du Code du Travail. Conformément à l'article 259-A-4° du CGI, leur prix est, sans option possible, majoré de la TVA au taux en vigueur.

www.kalea-formation.fr





■ 10 - CAS DE FORCE MAJEURE

Tout événement échappant au contrôle de Kaléa Formation pour le Développement (guerre, embargo, incendie, accident, catastrophe naturelle ou économique, grève totale ou partielle...) et plus généralement, sans s'y limiter, tout événement de nature à empêcher la réalisation de la session de formation dans des conditions normales d'efficacité, tel que l'indisponibilité d'un intervenant, sera considéré comme cas de force majeure.

Aucun dommage-intérêt ne pourra être du en cas de survenance d'un cas de force majeure tel que défini ci-dessus. De nouvelles dates seront alors proposées aux participants.

■ 11- INTERVENANTS

Kaléa Formation pour le Développement se réserve le droit de remplacer tout intervenant par un autre afin de réaliser la session de formation dans des conditions similaires d'efficacité.

■ 12 - ANNULATION D'UNE INSCRIPTION PAR L'ENTREPRISE

Toute inscription est confirmée dès la réception par Kaléa Formation pour le Développement du bulletin d'inscription signé, sans qu'il soit nécessaire d'avoir accepté la convention de formation.

Kaléa Formation pour le Développement facturera alors l'intégralité du prix du stage pour toute annulation non confirmée par écrit au moins dix jours ouvrés avant le début de la session.

Un stagiaire indisponible pourra être remplacé par un autre de même niveau. Tout stage commencé sera dû dans sa totalité.

■ 13 - CONSOMMATION DES PRESTATIONS

Le Client dispose d'une année glissante à compter de la date d'effet des packs Expert et Premier pour consommer l'intégralité des prestations prévues.

En cas de non consommation de tout ou partie des prestations prévues au terme de la période, il ne pourra être procédé à aucun remboursement ni à aucun report. Cela sera notamment le cas si au terme des 12 mois, le forfait de consultation de la Hotline Juridique n'a pas été consommé.

■ 14 - ANNULATION OU REPORT PAR KALEA FORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT

Kaléa Formation pour le Développement se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation. L'entreprise en est informée au moins 5 jours ouvrés avant la date de début de stage. De nouvelles dates seront alors convenues.

Aucune indemnité ne sera versée à l'entreprise en raison d'un report ou d'une annulation.

■ 15 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées à Kaléa Formation pour le Développement en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être transmises à nos partenaires contractuels pour les besoins desdites commandes.

Le Client peut écrire à Kaléa Formation pour le Développement pour s'opposer à cette transmission des informations le concernant et peut à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de Kaléa Formation pour le Développement.

■ 16 - LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à la loi française.

En cas de litige ou de réclamation, l'entreprise s'adressera en priorité à Kaléa Formation pour le Développement pour obtenir une solution amiable.

En l'absence de solution amiable, les litiges seront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'applique pas en cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliquent.

■ 17 - ELECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Kaléa Formation pour le Développement au 29-31 rue Raspail, 92300 Levallois Perret

www.kalea-formation.fr





Formations Assurances



Conditions Générales d'Abonnement à la Bibliothèque en Ligne



www.kalea-formation.fr





Les présentes conditions d'abonnement ont pour objet de définir les modalités d'utilisation par l'ABONNÉ de la Bibliothèque en Ligne KALEA que KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT s'engage à mettre à sa disposition, telle que disponible au jour de la signature du bulletin d'adhésion.

1 – OBJET DU CONTRAT

1.1 Cette bibliothèque en ligne nécessite une connexion Internet pour fonctionner.

1.2 L'ABONNÉ aura un mois après l'attribution de son numéro personnel d'identification pour évaluer le contenu de l'outil. Il pourra résilier le présent abonnement avant l'issue de ce délai en s'acquittant d'une mensualité.

La responsabilité de KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ne pourra dès lors être ni engagée ni recherchée à raison du contenu et de la valeur et de la pertinence de l'ensemble de l'outil (base documentaire, Alertes Info, Modules d'auto-formation, fiches pratiques, fiches argumentaire, illustrations chiffrées, simulations, formation, moteurs de recherche) et des textes ou tout autre résultat obtenu ou non.

1.3 Le présent abonnement comprend :

- l'accès à une base documentaire sur Internet,
- des fiches de synthèse composées de résumés et références documentaires ,
- la reproduction intégrale ou partielle de jurisprudences et de tout texte de source officielle,
- des outils d'aide à la vente et à la décision,
- les Alertes Info
- des modules d'autoformation multimédia,
- des prestations de services optionnelles facturées en sus.

1.4 Les prestations optionnelles quelles qu'elles soient ne seront pas reportables d'années en années. Elles seront consommées avant chaque date anniversaire de la souscription de ce contrat ou seront définitivement perdues, excepté l'assistance technique à l'utilisation de la Bibliothèque en ligne.

1.5 Concernant l'ensemble de toutes les prestations de services préalablement citées, qu'elles concernent directement la Bibliothèque en ligne KALEA ou non, KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT se réserve le droit de les enrichir ou de les modifier à tout moment et sans préavis.

2 - DISPONIBILITÉ DE LA BIBLIOTHEQUE EN LIGNE KALEA

2.1 L'accès au service est disponible 24 h / 24 h, 7 jours sur 7 jours, sauf en cas de force majeure et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du serveur et des matériels.

Cette interruption ne donne droit à aucune indemnité.

3 - DROIT D'UTILISATION ET DE REPRODUCTION

3.1 L'ABONNÉ bénéficie d'un droit d'usage personnel et exclusif non transmissible à un tiers. A l'effet de garantir le respect de cette disposition, L'ABONNÉ autorise KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT à exercer son droit de contrôle de quelque manière que se soit et notamment par des outils spécialisés tels que le « tracking sur internet » permettant par exemple de relever et enregistrer les adresses IP des postes se connectant à Bibliothèque en ligne KALEA grâce à un même code.

3.2 KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT est seul propriétaire des bibliothèques et fichiers, fiches, programmes, simulations, formations, illustrations chiffrées, modules d'auto-formation, Alertes Infos, et plus généralement de tout élément de formation ou d'information accessible via la Bibliothèque en ligne KALEA, ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers.

3.3 L'ABONNÉ est autorisé à imprimer et à reproduire les données contenues dans la base pour un usage réservé uniquement à destination de sa clientèle directe en matière de conseil patrimonial. Cette faculté ne peut en aucun cas être utilisée pour reproduire la totalité des données contenues dans la Bibliothèque en Ligne KALEA. Chaque document exploité commercialement devra obligatoirement comporter le copyright KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT.

3.4 L'ABONNÉ s'interdit de publier, diffuser, d'utiliser comme support à l'élaboration ou la dispense d'une formation, vendre, de quelque manière que ce soit, des textes, fiches, schémas, illustrations chiffrées, formations, modules d'auto-formation, Alertes Info ou simulations obtenus par l'intermédiaire de la Bibliothèque en ligne KALEA, et plus généralement de porter atteinte de quelque façon que ce soit aux droits de reproduction et autres détenus par KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ou par des tiers sur la Bibliothèque en ligne KALEA.

3.5 L'ABONNÉ ne pourra utiliser la dénomination « KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT », « KALEA FORMATION » et/ou « Bibliothèque en ligne KALEA », et plus généralement toutes mentions faisant référence directement ou indirectement à KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT, dans ses documents publicitaires et commerciaux qu'avec l'accord exprès et écrit de KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT.

3.6 KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT se réserve le droit de résilier le présent abonnement de plein droit, à sa seule initiative, en cas d'inobservation de l'une des dispositions du présent article 3.

www.kalea-formation.fr





4 - PERSONNES AUTORISÉES À CONSULTER LA BIBLIOTHEQUE EN LIGNE KALEA

4.1 L'abonnement de base à la Bibliothèque en ligne KALEA comprend un seul droit d'accès à la Bibliothèque en ligne KALEA.

L'ABONNE devra demander un droit d'accès par utilisateur supplémentaire, qui sera facturé en supplément. Ce(s) droit(s) d'accès supplémentaire(s) autorise(nt) la consultation de la Bibliothèque en ligne KALEA.

La délivrance de ces droits d'accès supplémentaires est réservée aux associés, collaborateurs ou salariés de l'ABONNE, appartenant à une même structure juridique et géographique ayant souscrit un abonnement à la Bibliothèque en ligne KALEA.

L'ABONNE est seul responsable de l'usage de son numéro d'identification.

En cas de perte ou de vol de ce numéro, l'ABONNÉ devra informer dans les meilleurs délais KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT, par lettre recommandée avec avis de réception, qui en fera l'annulation immédiate.

4.2 Si, postérieurement à la date de signature du bulletin d'adhésion l'ABONNÉ autorise de nouvelles personnes à interroger la base, il doit en informer KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT pour obtenir des droits d'accès supplémentaires.

4.3 Si, postérieurement à la date de signature du bulletin d'adhésion, l'ABONNÉ désire faire retirer son numéro personnel et confidentiel d'identification, à l'une des personnes qu'il avait précédemment autorisées, il en avisera KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT par lettre recommandée avec avis de réception.

KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT dispose d'un délai de huit jours à compter de la réception de la demande de retrait du numéro personnel et confidentiel d'identification pour l'annuler.

Jusqu'à l'expiration de ce délai, l'ABONNÉ sera responsable de l'usage fait de ce numéro.

4.4 KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT sera très vigilant à ce que le code d'accès ne soit utilisé que par un seul et unique utilisateur, sous peine de poursuites.

5 - RESPONSABILITÉS

5.1 Tant pendant la durée de l'abonnement qu'après sa résiliation, l'ABONNÉ ne recherchera pas la responsabilité de KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT, de toute société ou personne physique dont KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT détiendrait les droits de copyright à raison des conséquences encourues à la suite de l'utilisation de la Bibliothèque en Ligne KALEA, ou de la mauvaise utilisation des réponses et textes par l'interrogation de la Bibliothèque en ligne KALEA.

Cette clause excluant la responsabilité de KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT de toute activité de l'abonné en rapport avec la Bibliothèque en ligne KALEA s'applique sur chaque fonction (base documentaire, Alertes Info, Modules d'auto-formation, fiches pratiques, fiches argumentaire, illustrations chiffrées, simulations, formation, moteurs de recherche) de la Bibliothèque en Ligne KALEA ainsi que de ses options.

5.2 En aucun cas, KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ne pourra être tenu responsable d'un quelconque dommage, de quelque nature que ce soit, notamment de perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'installation, de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser la Bibliothèque en Ligne KALEA et/ou ses services optionnels.

5.3 L'ABONNÉ qui trouverait sur sa propre personne dans tout le contenu de la Bibliothèque en Ligne KALEA ou de ses services optionnels des informations inexacts ou erronées pouvant lui nuire est en droit d'en demander la rectification à KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT.

KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT s'engage à corriger ou à rectifier le document litigieux dans les meilleurs délais. KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ne saurait pour autant se voir réclamer une quelconque indemnité du fait de la présence dans la Bibliothèque en Ligne KALEA desdites informations inexacts ou erronées.

5.4 L'abonnement à la Bibliothèque en ligne KALEA s'adresse à des professionnels qui restent seuls juges et responsables des modalités de son utilisation et de l'interprétation des conseils et rapports qu'ils pourront en déduire.

Cette clause excluant la responsabilité de KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT de toute activité de l'ABONNE en rapport avec la Bibliothèque en Ligne KALEA s'applique sur chaque fonction (base documentaire, Alertes Info, Modules d'auto-formation, fiches pratiques, fiches argumentaire, illustrations chiffrées, simulations, formation, moteurs de recherche) de la Bibliothèque en Ligne KALEA et de ses services optionnels.

6 - DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION

6.1 Le présent abonnement est conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de signature du bulletin d'adhésion avec possibilité de résiliation uniquement au cours du premier mois, puis sans possibilité de résiliation jusqu'au terme de l'abonnement. En cas de résiliation au cours du premier mois, l'abonné devra en informer KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin du délai. Il devra alors, quelque soit la date de résiliation au cours dudit délai, s'acquitter d'une mensualité, soit 1/12^{ème} du montant total à payer figurant sur le bulletin d'adhésion. Dans cette hypothèse, l'abonné perdra également l'accès aux options (et aux tarifs exclusivement réservés aux abonnés à la Bibliothèque en Ligne KALEA) auxquelles il aurait souscrit au moment de l'abonnement ou au cours du premier mois.

Le présent abonnement se renouvellera ensuite par tacite reconduction à chaque date d'échéance, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties dans les conditions décrites au paragraphe suivant.

6.2 Si l'une des parties désire, en fin de période contractuelle mettre fin à l'abonnement, elle en avisera son cocontractant par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 1 mois avant la date d'échéance. Dans le cas contraire, L'ABONNE recevra une facture en début de mois suivant la date d'échéance confirmant le renouvellement de celui-ci dans la version de la Bibliothèque en Ligne KALEA et au tarif en vigueur à ce moment là.

www.kalea-formation.fr





6.3 La responsabilité de l'ABONNÉ tant à l'égard de la consultation de la base que de l'usage des numéros personnels d'identification, restera engagée jusqu'à la date de résiliation.

6.4 A la suite de la résiliation, l'ABONNÉ sera tenu de payer à KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT les frais restant dus.

6.5 KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT se réserve le droit de résilier le présent contrat sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par l'ABONNÉ d'une quelconque des clauses mentionnées dans les présentes, notamment en cas de liquidation ou redressement judiciaire ou à la suite d'un incident de paiement ou à cause d'un non-paiement des sommes dues au titre des présentes (c'est-à-dire à la fois sur la Bibliothèque en Ligne KALEA et/ou sur les options).

7 - FACTURATION ET PAIEMENT

7.1 Sans préjuger des décisions de KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT concernant la rupture éventuelle de l'abonnement, le non-paiement dans les délais (à facturation) de la prestation Bibliothèque en Ligne KALEA et/ou d'une ou plusieurs options, entraînera la suspension des numéros d'identification. Toute facture non payée à l'échéance porte intérêt, de plein droit et sans mise en demeure préalable à un taux annuel égal à deux fois le taux de l'intérêt légal, calculé par mensualité.

7.2 KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT se réserve le droit, si elle le juge nécessaire, d'exiger des garanties de paiement lors de la souscription sous la forme qu'elle jugera la plus appropriée.

7.3 KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT notifiera à l'ABONNÉ tout changement de tarif pour la formule d'abonnement de base. Ces nouveaux tarifs ne prendront effet qu'un mois après l'envoi de cette notification et au moment du renouvellement de l'abonnement.

8 - FORMULES PACKAGÉES

8.1 Toutes les règles édictées supra s'appliquent uniformément pour tous les ABONNÉS à la Bibliothèque en Ligne KALEA, que celle-ci soit souscrite seule en option dissociée ou bien comprise dans les formules Pack KALEA EXPERT ou Pack KALEA PREMIER.

9 - ASSISTANCE TECHNIQUE

9.1 Chaque demande émise auprès des consultants de KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT devra être adressée à KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT par courrier, email ou télécopie. KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT s'engage à y répondre dans le plus bref délai possible en fonction de son volume d'activité et de sa compétence technique sur le sujet. Les réponses entrant dans le cadre de l'Assistance Technique pourront être données par tout moyen (écrit, oral, envoi de documentation,...).

KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT se réserve la possibilité d'exclure la question posée du champ de l'Assistance Technique en raison de sa complexité ou du délai de traitement notamment.

10 - CONDITIONS DIVERSES ET ÉLECTION DE DOMICILE

10.1 KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT s'interdit de mener une recherche dans la base d'information en lieu et place de l'ABONNÉ : notamment, KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT n'est pas autorisé à déterminer les mots de recherche, leurs relations entre eux, le nombre d'étapes, et plus généralement la syntaxe de recherches.

KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT s'interdit également d'interpréter les questions de l'ABONNÉ ou d'analyser les réponses et textes obtenus de la banque de données.

10.2 Pour l'exécution de l'abonnement, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

- pour KALEA FORMATION POUR LE DÉVELOPPEMENT, 29-31 rue Raspail – 92300 LEVALLOIS PERRET
- pour l'ABONNÉ à son siège social.

www.kalea-formation.fr





Pour toutes demandes d'informations complémentaires, vous pouvez joindre nos services :

- par courrier, KALEA Formation pour le Développement, 29-31 rue Raspail, 92300 LEVALLOIS PERRET
- par téléphone au 0 178 464 500
- par télécopie au 0 178 464 509
- par email à contact@kalea-formation.fr

www.kalea-formation.fr

